

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Matahiti 173 N° 14 - Numera Taac	<b>TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI</b>	Mahana 13 no Fepuare 2024
-------------------------------------	---	------------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Pages

##### Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Arrêté n° 1928 MEE du 12 février 2024 portant fermeture des établissements scolaires publics et privés du second degré de l'archipel de la Société .....	1968
Arrêté n° 1929 MEE du 12 février 2024 portant modification de l'arrêté n° 1922 MEE du 12 février 2024 portant fermeture des établissements scolaires publics et privés du second degré des archipels de la Société, des Tuamotu-Gambier et des Australes .....	1968



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

#### MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

#### ARRETE n° 1928 MEE du 12 février 2024 portant fermeture des établissements scolaires publics et privés du second degré de l'archipel de la Société

Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 404 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifié portant création des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier et second cycle du second degré ;

Considérant la succession d'épisodes de fortes pluies sur l'archipel de la Société, et pour assurer la sécurité des élèves des établissements publics et privés,

Arrête :

Article 1er.— Les établissements scolaires publics et privés du second degré de l'archipel de la Société sont fermés au public le mardi 13 février 2024.

Art. 2.— Les internats desdits établissements restent ouverts.

Art. 3.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 février 2024.

Ronny TERIIPAIA.

#### ARRETE n° 1929 MEE du 12 février 2024 portant modification de l'arrêté n° 1922 MEE du 12 février 2024 portant fermeture des établissements scolaires publics et privés du second degré des archipels de la Société, des Tuamotu-Gambier et des Australes

Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 404 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n° 88-145 AT du 20 octobre 1988 modifié portant création des établissements publics territoriaux d'enseignement du premier et second cycle du second degré ;

Considérant la succession d'épisodes de fortes pluies sur l'archipel de la Société, et pour assurer la sécurité des élèves des établissements publics et privés du second degré,

Arrête :

Article 1er.— Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté n° 1922 MEE du 12 février 2024 sont modifiées comme suit :

- le lundi 12 février 2024 : Les établissements scolaires publics et privés du second degré des archipels de la Société, des Tuamotu-Gambier et des Australes sont fermés ;
- le mardi 13 février 2024 : Seuls les établissements scolaires publics et privés du second degré de l'archipel de la Société sont fermés.

Art. 2.— Le ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté et sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 12 février 2024.

Ronny TERIIPAIA.




**SIO**
**SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**  
 FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

# L'Imprimerie Officielle vous informe que



La mise à jour du  
Code des impôts  
de la Polynésie  
française  
au 1<sup>er</sup> janvier 2023

JOPF n°29 NS du 03/05/2023  
de 364 pages

est disponible à la vente  
au prix de 1.929 F CFP TTC